



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 16 novembre 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, président
Monsieur le conseiller Jean Guilbault, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Christiane Bois	Patrick Paquet
Simon Brouard	François Picard
Yvon Bussièrès	Ginette Picard-Lavoie
Richard Côté	Gérald Poirier
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Chantal Gilbert	Marc Simoneau
Anne Guérette	Odette Simoneau
Geneviève Hamelin	Denise Tremblay Blanchette
Sylvain Légaré	Denise Trudel
Julie Lemieux	Marie France Trudel
Lisette Lepage	Suzanne Verreault
Francine Lortie	Steeve Verret
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents:

Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Line Trudel, assistante-greffière

Me Sylvain Ouellet, greffier, agit comme président jusqu'à la désignation du président du conseil.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2009-1179 Élection d'un membre du conseil à titre de président du conseil

Conformément à l'article 25 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le greffier ouvre la période de mises en nomination pour l'élection du président du conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté est mis en nomination à titre de président du conseil.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de président du conseil.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Jean-Marie-Laliberté préside la séance du conseil.

CV-2009-1180 Élection d'un membre du conseil à titre de vice-président du conseil

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

monsieur le conseiller Jean Guibault est mis en nomination à titre de vice-président du conseil.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Monsieur le conseiller Jean Guibault accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclaré élu par acclamation à titre de vice-président du conseil de la ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1181 Élection du maire suppléant

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

madame la conseillère Michelle Morin-Doyle est mise en nomination à titre de maire suppléant pour la prochaine année, soit jusqu'au 31 décembre 2010.

Il n'y a pas d'autre mise en nomination. Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle accepte sa mise en nomination et, en conséquence, est déclarée élue par acclamation à titre de maire suppléant.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1182 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 novembre 2009 en remplaçant, à la page 10, le sommaire décisionnel AT2009-259 par le sommaire décisionnel AT2009-279 et d'adopter l'ordre du jour supplémentaire (1), tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1183 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Paquet,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2009

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 octobre 2009.

CV-2009-1184 Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur la situation financière de la Ville de Québec (article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*)

- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, du rapport sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Monsieur le maire fait lecture de son rapport.

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de prendre acte du dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville de Québec, conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 septembre 2009.
- Dépôt de lettres de monsieur le maire Régis Labeaume, en date du 11 novembre 2009, relatives à la nomination des membres du comité exécutif de la Ville de Québec, conformément à l'article 20 de la *Charte de la Ville de Québec*.
- Dépôt des déclarations de mesdames les conseillères et de messieurs les conseillers Simon Brouard, Richard Côté, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Michelle Morin-Doyle, François Picard et Marie-Josée Savard, attestant qu'ils et qu'elles exercent à temps plein leurs fonctions de membre du comité exécutif.
- Dépôt des nominations de présidents de cinq (5) arrondissements.
- Dépôt des déclarations de mesdames Suzanne Verreault, Francine Lortie, Odette Simoneau, Lisette Lepage et de monsieur Steeve Verret, attestant qu'il et qu'elles exercent à temps plein leurs fonctions de présidente et de président d'arrondissement.
- Dépôt du rapport du président d'élection sur le recensement des votes, suite à l'élection du 1^{er} novembre 2009.
- Dépôt du compte rendu de la réunion de la Commission du fonds d'amortissement tenue le 24 septembre 2009.
- Dépôt d'un document produit par monsieur Henry Jenkins relatif à la privatisation d'ExpoCité.
- Dépôt d'un document produit par monsieur Robert Lachance intitulé : « Québec 2008–2108 : rappel à 16 élus de retour, appel aux 12 nouveaux ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*, soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus, sous forme de bons de commandes, pour le mois d'août 2009;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commandes et demandes de paiement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009 (Référence : AP2009–586).

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par monsieur le maire Régis Labeaume, d'une lettre en date du 12 novembre 2009, adressée au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Laurent Lessard, relativement à l'attribution de contrats de services professionnels et de biens et de services dans les municipalités du Québec.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par madame Monique Belleau, d'un document intitulé : « *L'avenir énergétique du Québec, enjeux locaux, défis mondiaux* ».

Suspension de la séance

Monsieur le président Jean-Marie Laliberté, sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré, appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, suspend la séance pour une pause de dix (10) minutes. Il est 19 h 42.

Reprise de la séance

La séance reprend à 19 h 55.

Avis de proposition

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès dépose les trois (3) avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif à l'adoption d'un règlement sur l'institution du système de colistier;
- avis de proposition relatif à la nomination des membres du Comité permanent d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
- avis de proposition relatif à la nomination des membres du Comité permanent de révision du Règlement R.R.V.Q., chapitre R-2.

Madame la conseillère Denise Trudel dépose un avis de proposition relatif à la sécurité sur certaines rues du district de Saint-Rodrigue.

Madame la conseillère Anne Guérette dépose les deux (2) avis de proposition suivants :

- avis de proposition relatif à l'élaboration d'un règlement déterminant les ressources affectées aux élus indépendants ainsi que les conditions de travail s'y rattachant;

- avis de proposition relatif au développement du site de l'ancienne Église Saint-Vincent-de-Paul.

CV-2009-1185 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de ville tenue le 1^{er} octobre 2009, à l'effet que le conseil de la ville assouplisse les règles de tarification du chapitre V du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q.*, chapitre C-9, en permettant à ses citoyens de payer la différence entre le tarif payé dans leur ville d'origine et celui de la Ville de Québec, et ce, sur présentation des pièces justificatives - FN2009-067 (Ra-1502)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu de référer au comité chargé de l'harmonisation de la réglementation sur les animaux domestiques, l'enregistrement et la vente des licences de chiens, l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, recommandant l'assouplissement des règles de tarification du chapitre V du *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais, R.R.V.Q.*, chapitre C-9, en permettant à ses citoyens de payer la différence entre le tarif payé dans leur ville d'origine et celui de la Ville de Québec, et ce, sur présentation des pièces justificatives, pour analyse de la proposition et intégration au projet de règlement, s'il y a lieu.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1186 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre dernier - Introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec - AT2009-266 (Ra-1503)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, relativement à l'introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1187 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009 - Élaboration d'une grille d'analyse de la valeur des zones boisées et instauration d'un moratoire sur le développement impliquant l'abattage de zones boisées - EN2009-074 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu :

- 1° de ne pas donner suite au premier avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, à l'effet de constituer un groupe de travail chargé d'élaborer une grille d'analyse de la valeur des zones boisées;
- 2° de ne pas donner suite au deuxième avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 1^{er} octobre 2009, à l'effet d'instaurer un moratoire sur le développement impliquant l'abattage des zones boisées, jusqu'à ce que le conseil de la ville ait adopté une grille d'analyse écologique.

Après discussion, monsieur le conseiller Yvon Bussièrès demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 24

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1188 Félicitations à monsieur Glen Constantin, qui a remporté le titre d'entraîneur de l'année au Québec et à monsieur Samir Ghrib, qui a remporté le titre d'entraîneur de l'année au pays

Sur la proposition de monsieur le conseiller Marc Simoneau,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de féliciter monsieur Glen Constantin, entraîneur du Rouge et Or

de l'Université Laval, qui a remporté le titre d'entraîneur de l'année dans la Ligue de football universitaire du Québec pour une deuxième année consécutive et de féliciter monsieur Samir Ghrib, qui a reçu le titre d'entraîneur-chef de l'année au pays.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1189 Remerciements et félicitations aux anciens élus de la Ville de Québec pour leur contribution et leur dévouement à servir les citoyens de la ville

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Anne Guérette,

il est résolu :

- 1° de remercier et de féliciter les anciens élus de la Ville de Québec pour leur contribution et leur dévouement à servir les citoyens de la ville;
- 2° de remettre à chacun la médaille du maire.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Une citoyenne intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

CV-2009-1190 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325 - AT2009-182 (Ra-1494)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement à l'agrandissement de l'aire de grande affectation urbaine à même l'aire de grande affectation agroforestière dans la partie du territoire située à l'est du boulevard Pie-XI Sud et au nord du boulevard des Cimes, R.V.Q. 1325.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard et monsieur Richard Noël, coordonnateur-urbaniste au Service de l'aménagement du territoire, expliquent le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580* et demande aux citoyens de soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient dans ce dossier.

Le conseil est maintenant appelé à se prononcer.

CV-2009-1191 ***Adoption du Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580 - AT2009-249 (Ra-1497)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation*

sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions sur les antennes, R.V.Q. 1580.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1192 Répertoire de fournisseurs - Location de véhicules sans chauffeur - Période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2012 (VQ-41928) - AP2009-613 (CT-AP2009-613) — (Ra-1501)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes ayant soumissionné, relativement à la location de véhicules sans chauffeur, pour la période du 1^{er} février 2010 au 31 janvier 2012, selon les tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels;
- 2° d'autoriser les arrondissements et services concernés à y recourir, selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des véhicules.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1193 Adjudication d'un contrat de services professionnels en vue de la caractérisation des émissions atmosphériques à l'incinérateur, pour une période de trois (3) ans (VQ-41796) - AP2009-619 (CT-2184630) — (Ra-1501)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adjuger, à « Consulair Gaston Boulanger inc. », le contrat de services professionnels en vue de la caractérisation des émissions atmosphériques à l'incinérateur, au cours des années 2010, 2011 et 2012, pour un montant de 319 210,50 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41796 et à sa soumission, en date du 15 septembre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011 et 2012 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1194 Acceptation d'une promesse d'achat présentée par « Domaine du Ruisseau Rouge inc. », à l'égard d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche - DE2009-126 (Ra-1501)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'accepter la promesse d'achat signée par « Domaine du Ruisseau Rouge inc. », dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel, à l'endroit d'un terrain vague situé dans le parc industriel de Beauport, d'une superficie approximative de sept-mille-neuf-cent-sept mètres carrés (7 907 m²) et désigné comme étant une partie du lot 3 807 257 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 4 426 103 du susdit cadastre, tel qu'illustré au plan joint en annexe audit sommaire;
- 2° d'autoriser la vente de ce terrain au prix de 29,60 \$ le mètre carré, pour un montant approximatif de 234 047,20 \$, dont un acompte de 23 404,72 \$ a déjà été versé lors de la signature de la promesse d'achat. Le paiement final sera effectué à la signature de l'acte notarié;
- 3° de demander à la Division de l'arpentage du Service de l'ingénierie de procéder aux opérations cadastrales requises.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1195 Autorisation de l'emploi du personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à titre d'agents de sécurité, lors des opérations de déneigement et de nettoyage printanier - Arrondissements des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport, de La Haute-Saint-Charles et de La Cité-Limoilou (VQ-41896) - AP2009-624 (Ra-1502)

Monsieur le maire Régis Labeaume déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'autoriser le personnel de la firme « Services McKinnon inc. » à agir à titre d'agents de sécurité, lors des opérations de déneigement et de nettoyage printanier de la Division des travaux publics des Arrondissements

des Rivières, de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge, de Charlesbourg, de Beauport, de La Haute-Saint-Charles et de La Cité–Limoilou, au cours de la saison hivernale 2009-2010 ainsi qu'au nettoyage printanier 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1196 Adjudication d'un contrat pour des travaux de réparation de maçonnerie sur bâtiments - Période de douze (12) mois à compter de la date d'adjudication, avec une option de prolongation de douze (12) mois (VQ-42034) - AP2009-632 (Ra-1502)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adjuger, à « Briquetal ltée », le contrat en vue des travaux de réparation de maçonnerie sur bâtiments pour les secteurs Centre, Est et Ouest, pour une période de douze (12) mois à compter de la date d'adjudication du contrat, avec une option de prolongation de douze (12) mois, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-42034 et aux taux horaires de sa soumission, en date du 21 octobre 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et suivants par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1197 Versement d'une subvention à la « Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) », dans le cadre de la réalisation de la série « Chabotte & Fille » - CU2009-098 (CT-CU2009-098) — (Ra-1502)

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu :

- 1° d'autoriser un virement de fonds de 333 000 \$ incluant les taxes si applicables, pour l'année 2009, du poste contingent de proximité vers l'activité « Subventions culturelles de proximité » du budget de fonctionnement du Service de la culture;
- 2° de verser, à la « Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) », une subvention de 333 000 \$ par année incluant les taxes si applicables, au cours des années 2009, 2010 et 2011, dans le cadre de la réalisation de la série « Chabotte & Fille ».

Pour les années 2010 et 2011, les fonds seront disponibles au budget de fonctionnement du Service de la culture, conditionnellement à l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1198 Convention entre la Ville de Québec et « Grand Prix cycliste Pro-Tour », relativement au versement d'une somme de 9 286 500 \$ en vue de la réalisation d'un événement sportif connu sous le nom de « Grand Prix cycliste UCI Pro Tour Québec - Montréal », au cours des années 2010 à 2014 inclusivement - DT2009-017 (CT-DT2009-017) — (Ra-1502)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Grand Prix cycliste Pro-Tour », relativement au versement d'une somme de 9 286 500 \$ en vue de la réalisation du « Grand Prix cycliste UCI Pro Tour Québec - Montréal », au cours des années 2010 à 2014 inclusivement, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, le tout conditionnellement à la signature d'une entente entre le promoteur et la Ville de Montréal, d'une entente entre le promoteur et le gouvernement du Québec et d'une entente entre le promoteur et le gouvernement du Canada;
- 2° d'autoriser le versement d'une somme de 9 286 500 \$, à « Grand Prix cycliste Pro-Tour », en vue de la réalisation du « Grand Prix cycliste UCI Pro Tour Québec - Montréal », répartie comme suit :
 - 276 750 \$ pour l'année 2009;
 - 1 568 250 \$ pour l'année 2010;
 - 1 752 500 \$ pour l'année 2011;
 - 1 822 500 \$ pour l'année 2012;
 - 1 895 500 \$ pour l'année 2013;
 - 1 971 000 \$ pour l'année 2014.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1199 Ouverture de la rue de la Rive-Boisée Nord, située sur les lots 3 584 854, 3 688 237 et 3 584 953, de la rue des Brise-Vent, située sur les lots 3 584 951 et 3 688 234, de la rue de la Boudinière, située sur les lots 3 584 950 et 3 688 235, de la rue de la Broussaille, située sur le lot 3 584 949 et de la rue des Bois-Brûlés, située sur les lots 3 584 952 et 3 688 236, tous du cadastre du Québec - Arrondissement des Rivières - AJ2009-095 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'ordonner l'ouverture des rues suivantes :

- rue de la Rive-Boisée Nord, située sur les lots 3 584 854, 3 688 237 et 3 584 953;
- rue des Brise-Vent, située sur les lots 3 584 951 et 3 688 234;
- rue de la Boudinière, située sur les lots 3 584 950 et 3 688 235;
- rue de la Broussaille, située sur le lot 3 584 949;
- rue des Bois-Brûlés, située sur les lots 3 584 952 et 3 688 236;

tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1200 **Approbation d'un délai additionnel - Désistement d'un droit de préemption en faveur de la revente d'un terrain vacant constitué du lot 3 914 151 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Lebourgneuf, propriété de « Les Immeubles Maricat, S.E.C. » - DE2009-120 (Ra-1503)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu d'accorder un délai additionnel de quatre-vingt-dix (90) jours à celui prévu par la résolution CV-2009-0681, adoptée le 15 juin 2009, à « Clinique Tonus Santé inc. » pour la signature de l'acte de vente, par « Les Immeubles Maricat S.E.C. » à « Clinique Tonus Santé inc. », des lots 3 914 150 et 3 914 151 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, à défaut de quoi la Ville sera présumée avoir exercé son droit de préemption sur le lot 3 914 151 du susdit cadastre, tel que prévu à l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Québec, le 6 septembre 2005, sous le numéro 12 653 409.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1201 **Prolongement de la rue d'Everell - Domaine Saint-Joseph phase III partie 2 - District électoral Seigneurial (22) - Arrondissement de Beauport - DE2009-130 (CT-DE2009-130) — (Ra-1503)**

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la mise en oeuvre de la phase III partie 2 du projet Domaine Saint-Joseph à être réalisé par « Les Immeubles Lagacé inc. », qui implique le prolongement de la rue d'Everell, sur une longueur approximative de soixante-quinze mètres (75 m), selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de

l'entente à intervenir entre les parties;

- 2° d'autoriser la conclusion, avec « Les Immeubles Lagacé inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire;
- 3° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q., chapitre E-2 et ses amendements;
- 4° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture de la rue ayant fait l'objet de cette cession;
- 5° d'autoriser un investissement de 20 000 \$ excluant les taxes, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente (R.V.Q. 789).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1202 Autorisation d'une dépense de 121 700 \$ pour les activités organisées dans le cadre de la Coupe Vanier - DT2009-116 (CT-DT2009-116) — (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser une dépense de 121 700 \$ pour la réalisation des activités organisées dans le cadre de la Coupe Vanier.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1203 Subvention discrétionnaire à « Centraide » - DG2009-097 (CT-DG2009-097) — (Ra-1494)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'autoriser un virement de fonds de 90 000 \$ du poste contingent de proximité à l'activité 9230200 « Frais généraux - comité des dons »;
- 2° de verser un montant de 140 000 \$ plus les taxes, si applicables, à « Centraide ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1204 Nomination d'un représentant de la Ville de Québec sur le conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminus d'autobus de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) - DG2009-115 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de désigner monsieur Jean Rochette, directeur du Service de la gestion des immeubles, pour siéger à titre d'administrateur représentant la Ville de Québec, sur le conseil d'administration de la copropriété de l'édifice à bureaux et terminus d'autobus de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour une période d'un an.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1205 Prise d'acte de la résolution de la « Commission économie et environnement » portant sur l'affichage publicitaire installé sur les équipements publics ou sur les terrains privés - EN2009-069 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu de prendre acte de la résolution de la « Commission économie et environnement », adoptée le 22 septembre 2009, relativement à l'affichage publicitaire installé sur les équipements publics ou sur les terrains privés.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1206 Prise d'acte de la résolution de la « Commission économie et environnement » portant sur le chauffage au bois en milieu urbain - EN2009-073 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de prendre acte de la résolution de la « Commission économie et environnement », adoptée le 22 septembre 2009, relativement au chauffage au bois en milieu urbain.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1207 Adhésion au programme de soutien aux réalisations locales - « Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER » d'Hydro-Québec - GI2009-136 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Julie Lemieux,

il est résolu :

- 1° d'accepter de collaborer avec Hydro-Québec, dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales - Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER »;
- 2° de soumettre les projets « Boîtes métalliques artistiques », « Réfection du parc Vachon », « Réaménagement du parc Henri-Casault » et « Projet d'aménagement du parc Grand-Oasis »;
- 3° de désigner monsieur Jean Lemay, ingénieur gestionnaire de l'énergie, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;
- 4° d'autoriser monsieur Jean Rochette, directeur du Service de la gestion des immeubles à signer, pour et au nom de la Ville de Québec, tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution et monsieur Philippe Arsenault, directeur de la Division de l'exploitation et de l'entretien, à titre de substitut;
- 5° d'être autorisé à recevoir le paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour les projets « Boîtes métalliques artistiques », « Réfection du parc Vachon », « Réaménagement du parc Henri-Casault » et « Projet d'aménagement du parc Grand-Oasis ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1208 Projet « Stade de soccer Chauveau » - Évolution des coûts et disponibilité des fonds - GI2009-147 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte des modifications apportées aux annexes jointes aux sommaires décisionnels GI2007-012 (22 février 2007, relativement au R.V.Q. 1244) et GI2007-175 (5 février 2008, relativement au R.V.Q. 1354),

afin de libérer un montant de 600 000 \$ pour l'affecter au projet « Stade de soccer Chauveau ». Ces modifications sont identifiées à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1209 Bail entre la Ville de Québec et la « Caisse Desjardins de Limoilou » - Bureaux de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - GI2009-150 (CT-GI2009-150) — (Ra-1503)

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel la Ville de Québec loue, de la « Caisse Desjardins de Limoilou », des locaux situés au 1310, 1^{re} Avenue, pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1210 Acquisition, pour fins municipales, du lot 2 074 517 et d'une partie du lot 2 074 870 du cadastre du Québec - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - GI2009-161 (CT-GI2009-161) — (Ra-1503)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Francine Lortie,

il est résolu d'acquérir, de la « Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada », un immeuble connu et désigné comme étant le lot 2 074 517 et une partie du lot 2 074 870 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, de superficies respectives de dix-mille-neuf-cent-soixante-treize mètres carrés et huit dixièmes (10 973,8 m²) et d'environ trois-mille-cinq-cent-trente mètres carrés (3 530 m²), tel que montré au *Croquis - Proposition d'achat* joint en annexe au sommaire décisionnel, pour un montant approximatif de 546 400 \$ excluant les taxes, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de promesse d'achat joint en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1211 Retraite de monsieur Jean-Guy Kirouac (ID. 012710), directeur associé à la direction du Service de l'évaluation, le 1^{er} décembre 2009 - RH2009-1122 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Jean-Guy Kirouac (ID. 012710), directeur associé à la direction du Service de l'évaluation, le 1^{er} décembre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1212 Retraite de monsieur René Godin (ID. 014700), commandant de poste adjoint à la Division de la gendarmerie du Service de police, Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et des Rivières, le 1^{er} janvier 2010 - RH2009-1133 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur René Godin (ID. 014700), commandant de poste adjoint à la Division de la gendarmerie du Service de police, Arrondissements de La Haute-Saint-Charles et des Rivières, le 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1213 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination d'un évaluateur suppléant - EV2009-003 (Ra-1500)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Richard Côté à titre d'évaluateur suppléant de l'agglomération de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1214 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification à la réglementation sur le stationnement et la circulation sur le réseau routier artériel (boulevard Charest Est) - Quartier Saint-Roch - A1GT2009-127 (Ra-1500)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation de la modification suivante à la réglementation sur le stationnement et la circulation :

boulevard Charest Est, côté sud :

a) à partir d'un point situé à quarante-quatre mètres (44 m) à l'est de la rue Dorchester, sur une distance de vingt-deux mètres (22 m), retirer les parcomètres numéros 2815, 2816 et 2817 « d'une durée de cinq (5) heures, de 9 h à 21 h, du lundi au samedi et de 10 h à 21 h, le dimanche »;

b) à partir d'un point situé à quarante-quatre mètres (44 m) à l'est de la rue Dorchester, sur une distance de vingt-deux mètres (22 m), installer « stationnement interdit débarcadère ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1215 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion et la signature d'un protocole d'entente entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH - DE2009-107 (CT-DE2009-107) — (Ra-1501)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° l'autorisation, à monsieur le maire Régis Labeaume et au greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Université Laval », dont l'objet est de déterminer les conditions de versement d'une contribution financière de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH, selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe 2 au sommaire décisionnel;

2° l'appropriation, à même la réserve financière pour la réalisation de projets découlant de l'entente de principe ACCORD Capitale-Nationale (volet 1),

d'une somme de 175 000 \$ pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH;

- 3° l'autorisation, au Service des finances, à verser un montant total de 175 000 \$ à l'« Université Laval » pour le projet d'usine de vaccins contre le VIH, selon les conditions mentionnées au projet d'entente joint en annexe 2 audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1216 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation de l'affectation temporaire de madame Anny Bernier (ID. 041293) au poste de greffière de cour au Greffe de la cour municipale - RH2009-1093 (CT-RH2009-1093) — (Ra-1502)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation de l'affectation de madame Anny Bernier (ID. 041293), employée temporaire, au poste de greffière de cour classe 4 (poste no 17600) au Greffe de la cour municipale, pour une période d'un an à compter du 20 janvier 2010, conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1217 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 244 autorisant des dépenses et un emprunt de 780 000 \$ concernant les analyses préliminaires et l'achat d'un terrain pour la construction d'un centre Écolobus du Réseau de transport de la Capitale - FN2009-070 (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 244 autorisant des dépenses et un emprunt de 780 000 \$ concernant les analyses préliminaires et l'achat d'un terrain pour la construction d'un centre Écolobus du Réseau de transport de la Capitale, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance du 28 octobre 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1218 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel, l'affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 3 975 028 du cadastre du Québec, l'échange de terrains et le consentement à deux (2) servitudes, dont l'une de non-accès et l'autre de non-construction - Arrondissement des Rivières - GI2009-149 (CT-GI2009-149) — (Ra-1503)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et l'affectation, au domaine privé de la Ville, du lot 3 975 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conditionnellement à la fermeture d'une partie du boulevard Wilfrid-Hamel et de son affectation au domaine privé de la Ville :

- 1° d'autoriser l'échange de terrains en vertu duquel « 2857-1107 Québec inc. » cède, à la Ville, le lot 3 975 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (77,9 m²) et concède, en faveur de la Ville, une servitude réelle et perpétuelle de non-accès entre les points 3-4-5-6 contre le lot 3 975 028 et une partie du lot 3 975 026 en faveur du lot 3 976 290 du susdit cadastre, tel que montré au plan montrant les empiétements préparé par monsieur Michel Robitaille, arpenteur-géomètre, sous le numéro 13506 de ses minutes, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° en contrepartie, que la Ville cède, à « 2857-1107 Québec inc. », le lot 3 975 028 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de trois-cent-quinze mètres carrés et six dixièmes (315,6 m²), tel que montré à l'extrait du plan cadastral parcellaire, minute 13538, joint en annexe audit sommaire et sujet, dans son ensemble, à une servitude de non-construction, selon des conditions substantiellement conformes au document intitulé « promesse d'échange (achat-vente) et consentement à des servitudes » joint en annexe au même sommaire.
Cet échange est consenti sans soulte. Les frais de gestion de 650 \$ excluant les taxes ont été versés lors de la signature de ladite promesse;
- 3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à procéder, au moment opportun, à l'ouverture du boulevard Wilfrid-Hamel situé sur le lot 3 975 027 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de soixante-dix-sept mètres carrés et neuf dixièmes (77,9 m²);
- 4° d'autoriser le paiement du montant de la taxe de vente du Québec sur l'immeuble que la Ville reçoit en échange et dont la valeur, en contrepartie, est établie à 7 500 \$, à être puisé au projet O06000301, tâche 01.15090246.

L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire mandaté par la Ville.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1219 Autorisation à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 (VQ-41802) - AP2009-495 (2183944, 2183956) — (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement de La Cité-Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Gaudreau Environnement inc. », des contrats 1 et 2 pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41802 et selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 19 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Après discussion, madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 25

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1220 Autorisation à l'Arrondissement des Rivières - Engagement de crédit relatif à l'adjudication de contrats pour la collecte et le transport des matières résiduelles - Période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015 (VQ-41802) - AP2009-497 (CT-2183823) — (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser l'Arrondissement des Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Gaudreau Environnement inc. », des contrats 1 et 2 pour la collecte et le transport des matières résiduelles dans l'Arrondissement des Rivières, au cours de la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2015, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41802 et selon les prix unitaires de sa soumission, en date du 19 août 2009, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et subséquents par les autorités compétentes.

Après discussion, madame la conseillère Anne Guérette demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Régis Labeaume, messieurs les conseillers et mesdames les conseillères Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Jean Guilbault, Geneviève Hamelin, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Suzanne Verreault et Steeve Verret.

Ont voté contre : monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et madame la conseillère Anne Guérette.

En faveur : 25

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CV-2009-1221 Désignation d'un membre du conseil de la ville pour représenter la Ville de Québec au sein des comités et du conseil d'administration de la « Fédération canadienne des municipalités » - DG2009-117 (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° de nommer madame Michelle Morin-Doyle, membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Québec pour siéger au sein des comités et du conseil d'administration de la « Fédération canadienne des municipalités (FCM) », en remplacement de monsieur Ralph Mercier;
- 2° d'autoriser madame Morin-Doyle, pour la durée de son mandat, à participer aux comités et au conseil d'administration de la « Fédération canadienne des municipalités (FCM) » qui se tiendront au Canada;
- 3° de demander au Service des finances de procéder, sur présentation de pièces justificatives, au remboursement des dépenses nécessaires à cette fin.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1222 Nomination de membres au sein de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec - DG2009-122 (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec :

- monsieur le maire Régis Labeaume, président;
- monsieur Simon Brouard, premier vice-président;
- madame Suzanne Verreault.

Ces nominations remplacent les nominations précédentes d'un membre du conseil de la Ville de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1223 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale - DG2009-118 (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes au sein du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale :

- monsieur Raymond Dion, président;
- madame Marie France Trudel, vice-présidente.

Les personnes demeurent en poste jusqu'à la nomination d'un remplaçant. Ces nominations remplacent celles à titre de président et de vice-président au conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1224 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) - DG2009-119 (Ra-1504)

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres au sein du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec :

- monsieur le maire Régis Labeaume, président;
- monsieur Richard Côté;
- monsieur François Picard;
- madame Michelle Morin-Doyle;
- monsieur Simon Brouard;
- monsieur Sylvain Légaré;
- monsieur Jean Guilbault.

Ces nominations remplacent toutes les nominations précédentes d'un membre

du conseil de la Ville de Québec ou du conseil des autres municipalités, dont le territoire est compris dans l'agglomération, au conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1225 ***Approbation du Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.1V.Q. 2 - A1DA2009-1001 (Ra-1504)***

Sur la proposition de madame la conseillère Geneviève Hamelin,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'approuver le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.1V.Q. 2.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1226 ***Approbation du Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.2V.Q. 2 - A2DA2009-1003 (Ra-1504)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approuver le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement des Rivières sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.2V.Q. 2.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1227 ***Approbation du Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.4V.Q. 2 - A4DA2009-1001 (Ra-1504)***

Sur la proposition de madame la conseillère Odette Simoneau,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'approuver le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.4V.Q. 2.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1228 *Approbation du Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5 V.Q. 2 - A5DA2009-1003 (Ra-1504)*

Sur la proposition de madame la conseillère Julie Lemieux,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.5V.Q. 2.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1229 *Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de réaménagement au centre municipal Monseigneur Laval de l'arrondissement de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1587 - GI2009-144 (Ra-1501)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lemieux qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réaménagement des locaux de la Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire de l'arrondissement de Beauport au centre municipal Monseigneur Laval de même que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 300 000 \$ pour les travaux ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1230 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques relativement à sa conformité aux récents amendements législatifs, R.V.Q. 1331 - FN2009-069 (Ra-1502)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Simon Brouard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un Règlement modifiant le *Règlement sur le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* afin de l'ajuster aux récents amendements apportés aux dispositions habilitantes de la *Loi sur les compétences municipales*.

Ainsi et notamment, des définitions de « carrière » et de « sablière » sont introduites. Une exemption est décrétée pour un exploitant dont le site est situé sur le territoire de plus d'une municipalité et qui, autrement, se verrait doublement imposé. Une exemption est aussi décrétée afin d'éviter que des substances minérales incorporées ne soient doublement imposées. Finalement, la notion de substances assujetties au droit payable est révisée

afin que des substances similaires aux substances minérales déjà visées, lorsqu'elles proviennent du recyclage des débris de démolition, soient également assujetties.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1231 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale relativement à la réduction du nombre d'arrondissements*, R.V.Q. 1477 - DG2009-113 (Ra-1503)

Monsieur le conseiller Patrick Paquet déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Avis de motion est donné par madame la conseillère Geneviève Hamelin qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale* afin de l'ajuster à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

La seule modification vise à référer au *Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur la rue Saint-Joseph dans l'arrondissement 1*, tel qu'il est amendé par le Règlement R.V.Q. 1476 pour ne plus référer à l'actuel arrondissement La Cité.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1232 Avis de motion relatif au *Règlement sur des travaux de construction d'une salle d'exposition attenante à la bibliothèque Aliette-Marchand dans l'arrondissement des Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1578 - GI2009-146 (Ra-1503)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Richard Côté qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction d'une salle d'exposition attenante à la bibliothèque Aliette-Marchand du complexe Jean-Paul Nolin situé dans l'Arrondissement des Rivières et l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 000 000 \$ pour les travaux et les services professionnels et techniques ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1233 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification pour le dégel d'un branchement d'aqueduc, R.V.Q. 1581 - TP2009-051 (Ra-1503)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de déterminer la nouvelle tarification applicable aux interventions pour dégeler un branchement d'aqueduc.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1234 **Avis de motion relatif au Règlement sur les réseaux des rues et des routes, R.V.Q. 1582 - AT2009-264 (Ra-1503)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement décrétant les rues et les routes qui forment le réseau artériel qui relève de la responsabilité du conseil de la ville.

En outre, le règlement prévoit qu'un conseil d'arrondissement est responsable du réseau des rues et des routes situées sur son territoire et qui ne font pas partie du réseau artériel qui relève du conseil de la ville ni du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1235 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1586 - AT2009-258 (Ra-1503)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, afin d'apporter les ajustements nécessaires suite à la réduction, à six au lieu de huit, du nombre d'arrondissements de la ville résultant de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*.

Finalement, il harmonise entre eux les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y intégrer la même modification que celle apportée au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2009-1236 **Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1592 - AT2009-279 (Ra-1504)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Simon Brouard,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 1592.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2009-1237 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 1592 - AT2009-279 (Ra-1504)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*, R.V.Q. 1400, afin de modifier plusieurs dispositions.

Plus précisément, il ajuste la définition de « aire de stationnement » pour y inclure une allée de courtoisie.

De même, il introduit certaines règles régissant la numérotation des articles, dont le respect obligatoire de la numérotation du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et la numérotation particulière d'un nouvel article ajouté à ce règlement et au règlement d'un conseil d'arrondissement sur l'urbanisme.

Il prévoit également qu'une aire de préparation d'aliments qui est associée à un magasin d'alimentation ne peut occuper une superficie de plancher supérieure à 10 % de celle occupée par l'usage principal ou 20 mètres carrés. Il en est de même à l'égard d'une aire de dégustation d'aliments et d'un café-terrasse.

Il crée aussi la possibilité qu'un lave-auto soit associé à un stationnement souterrain et fixe les normes applicables à l'exercice d'un tel usage, en plus de modifier les normes applicables à un événement spécial, notamment quant à la durée et au lieu où un tel événement peut se tenir.

Par ailleurs, l'obligation de délivrer un certificat d'autorisation dans les 15 jours qui suivent l'octroi d'une demande d'autorisation d'un usage conditionnel est retirée au profit des seules normes applicables à la délivrance d'un certificat d'autorisation au chapitre XXVI du *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Quant à la possibilité, pour un arrondissement, d'indiquer à la grille des spécifications la largeur minimale d'un lot sur lequel doit être implanté un bâtiment isolé lorsque la ligne avant est courbe, elle est étendue aux bâtiments jumelé et en rangée. Au surplus, ce règlement établit qu'un

arrondissement peut choisir de ne pas considérer la largeur d'un écran visuel dans le calcul d'une marge de recul.

Aussi, dans une zone située sur le territoire où la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec a compétence, la profondeur minimale de la marge arrière est ramenée de six mètres à 3,5 mètres et la longueur minimale de l'espace qui doit être laissé libre entre deux bâtiments ainsi qu'entre un bâtiment et une ligne de lot, lorsqu'ils sont compris dans un projet d'ensemble, est dorénavant soumise à sa compétence. De plus, lorsque l'implantation d'un projet d'ensemble est autorisée dans une zone à l'égard d'un ou de plusieurs usages, tous les usages peuvent maintenant y être exercés.

D'autre part, une précision est apportée afin que seule la façade principale d'un bâtiment principal soit tenue d'avoir une largeur minimale de six mètres au rez-de-chaussée, alors qu'il ajoute également aux normes applicables à un appareil de climatisation ou à une thermopompe installé sur un mur en prévoyant que celui-ci ne peut empiéter dans une marge latérale.

En outre, ce règlement détermine dans quelle marge et dans quelle cour une génératrice ou une pergola accessoires à tout usage peuvent être implantés et établit qu'une terrasse aménagée à au plus 0,60 mètre au-dessus du sol peut empiéter dans une marge de plus de deux mètres.

Il indique encore que lorsqu'une antenne de plus de dix mètres est installée dans une zone dans laquelle aucun usage de la classe *Habitation* n'est autorisé, la distance minimale d'une ligne latérale ou arrière de lot s'applique à partir de la limite d'une zone qui autorise un usage de la classe *Habitation*.

De surcroît, ce règlement prolonge la période pendant laquelle l'implantation d'un café-terrace sur un trottoir est permise, laquelle peut désormais débuter le 14 mars et soustrait les véhicules d'utilité domestique et les véhicules ou les équipements récréatifs ou de loisir de l'obligation d'être stationnés dans une case de stationnement aménagée hors rue.

Il prévoit maintenant que pour qu'une allée piétonne soit considérée dans la largeur maximale d'une aire de stationnement aménagée en cour avant, la différence de hauteur entre cette dernière et l'allée piétonne doit être d'au plus 0,10 mètre au lieu de 0,15 mètre.

De même, il autorise, lorsque l'aménagement d'une aire de stationnement est prohibée devant la façade ou la façade principale d'un bâtiment, l'aménagement d'une allée de courtoisie. Il rend aussi inapplicable à l'aménagement d'une aire de stationnement souterraine et de ses allées d'accès le respect d'une distance séparatrice de deux mètres d'un bâtiment occupé par un usage de la classe *Habitation*, en plus de prévoir que pour empiéter dans une case de stationnement souterraine, une colonne doit être située à plus d'un mètre de l'accès à cette case. Il abroge par ailleurs les normes relatives au calcul du nombre de cases de stationnement que pouvaient se partager certains usages exercés sur un lot.

Il restreint aussi la possibilité d'agrandir un bâtiment dérogatoire protégé à ceux qui n'empiètent pas de plus de 1,5 mètre dans la marge avant, à moins que cet empiètement ne résulte notamment de l'installation d'un revêtement extérieur. Néanmoins, il permet d'empiéter dans une marge dérogatoire aux fins de la construction ou de la reconstruction d'une issue requise.

Enfin, ce règlement procède à la correction de coquilles et de renvois erronés, en plus de faire certains ajustements de vocabulaire et de supprimer des dispositions afin d'éviter la répétition de normes. Il procède également à l'arrimage des nouvelles zones de certaines aires soumises à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour refléter les modifications apportées par un conseil d'arrondissement à son plan de zonage et opère une conversion de tous les tableaux en texte. Au surplus, il abroge les règlements

de construction des anciennes villes.

Finalement, il harmonise entre eux les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin d'y intégrer les mêmes modifications que celles apportées au *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme*.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2009-1238 *Avis de motion relatif au Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593 - AJ2009-091 (Ra-1503)*

Monsieur le maire Régis Labeaume présente le projet de Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1593.

Avis de motion est donné par monsieur le maire Régis Labeaume qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un *Règlement sur le traitement des membres du conseil à la suite de la réduction du nombre d'arrondissements* qui remplace le *Règlement sur le traitement des membres du conseil, R.R.V.Q.*, chapitre T-1, à compter du 7 novembre 2009.

Ce règlement concerne la rémunération du maire et des conseillers ainsi que l'allocation de dépense à laquelle ils ont droit.

Ce règlement établit également le droit à une allocation de départ et à une allocation de transition pour les élus qui cessent d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite.

Finalement le règlement prévoit l'indexation de la rémunération des élus.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2009-1239 *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1339 - DG2009-105 (Ra-1497)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la prévention des incendies relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1339*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1240 *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1495 - IN2009-032 (Ra-1496)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Geneviève Hamelin,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux requis pour la réalisation de certains projets de proximité inscrits pour l'année 2010 au programme triennal d'immobilisations 2009 à 2011 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1495.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1241 *Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1496 - DG2009-107 (Ra-1497)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement numéro 1869 « concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et certaines autres nuisances » relativement à la réduction du nombre d'arrondissements, R.V.Q. 1496.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1242 *Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la nouvelle appellation des arrondissements, R.V.Q. 1575 - AJ2009-086 (Ra-1497)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Simon Brouard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la rédaction et la refonte des règlements relativement à la nouvelle appellation des arrondissements, R.V.Q. 1575.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2009-1243 *Règlement sur l'acquisition des lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1577 - GI2009-135 (Ra-1497)*

Sur la proposition de monsieur le maire Régis Labeaume,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition des lots numéros 1 229 856, 1 229 858 et 1 309 681 du cadastre du Québec à des fins municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1577.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q., chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Côté, appuyé par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q., chapitre R-2, le président du conseil, monsieur Jean-Marie Laliberté, déclare la séance close à 22 h 03, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Jean-Marie Laliberté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/lh